

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : J-M. AURIOL donne procuration à J. DRONIOU, N. DE CLERCQ donne procuration à J.L. SLOVAK, E. DAURON donne procuration à S. JOCARD.

Secrétaire de séance : M. DRONIOU.

Approbation et signature du PV de la réunion du 28 mai 2010.

E. ROULLEAU fait remarquer une nouvelle fois l'absence du conseiller Mickaël BOULAY sans motif ni procuration.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : compétence cœur de village :

Le Maire informe le conseil que le conseil communautaire a approuvé le transfert de compétence Cœur de village le 8 juin 2010, sans la compétence « logements sociaux » pour des opérations d'aménagements des espaces publics et dissimulation de réseaux soutenus par le Conseil Régional du Centre.

T. CHAMPION déplore que cette compétence « logements sociaux » n'empêche les communes les plus importantes et demandeuses de bénéficier de cette aide.

Le conseil, par 12 voix POUR et 2 abstentions (MM. ROULLEAU et CHAMPION), décide le nouveau transfert de compétence « Cœur de village ».

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES :

- Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent communal (GUIOTTEAU Estelle) actuellement adjoint technique 2^{ème} classe a les conditions requises pour un avancement au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe suite à la réussite à un examen professionnel.

L'agent étant inscrit sur le tableau d'avancement de grade pour 2010, **le conseil décide de créer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010 et de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter de la même date**, après avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent communal (DRONIOU Valérie) actuellement adjoint administratif principal 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur territorial dressée au titre de la promotion interne suite à l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 22 juin 2010.

Le conseil décide (par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (J. DRONIOU) de créer un poste de REDACTEUR TERRITORIAL à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010 et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter de la même date, après avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

RAPPORT 2009 SUR LE SERVICE D'EAU (SIAEP) :

Rapport distribué aux conseillers par mél.

J-L. SLOVAK et E. ROULLEAU expliquent et commentent le rapport adopté par le conseil syndical le 24 juin 2010. J.L. SLOVAK informe que la SAUR et le SIAEP organisent en septembre une visite du château d'eau et de la station de traitement.

Le conseil émet un avis favorable à la lecture du rapport annuel 2009 du service de l'eau établi par le SIAEP d'orchaise-molineuf-Santenay.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

- Le conseil décide de procéder à des virements de crédits d'investissement des articles 2315 et 2318 vers les articles 2138 et 2183 (pour 38 070 €) concernant des changements d'imputations concernant l'achat et l'installation de l'aire multisports.
- Le conseil décide de procéder à l'inscription de crédits d'investissement pour 7 000 € aux articles 2158 et 10251 concernant l'opération d'incorporation à l'inventaire du four reçu en don pour la cantine.
J. L. SLOVAK informe que des travaux de renforcement d'électricité sont nécessaires pour l'installation du four. Une remise aux normes est donc prévue pour l'ensemble des locaux de la cantine.
- Le Maire informe le conseil que l'installation des nouveaux logiciels informatiques à la mairie nécessite un matériel plus puissant et présente un devis de 688,62 € pour l'achat d'une tour d'ordinateur. **Le conseil décide de procéder à un virement de crédits d'investissement de l'article 2315 à l'article 2183 pour 1 000 € concernant cet achat.** (crédits pris sur la somme prévue pour les travaux en régie de l'installation de l'aire multisports qui seront effectués par une entreprise).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Maire rend compte des mutations d'immeubles reçues en mairie et de ses décisions qui s'y rapportent. Pas de préemption pour la maison située 33 rue de Touche Moreau.

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire :
 - informe le conseil de son entrevue avec M. MESURE d'ECMO pour les travaux rue de touche moreau et signale que le devis initial est plus important car des travaux ont été oubliés.
 - Informe que le chantier de la maison située au 18 rue de la Fosse est toujours dangereux. La commune a sécurisé l'accès par la voie publique en installant une clôture provisoire. Un arrêté de péril va être pris et le Maire propose de faire un courrier au liquidateur judiciaire pour acheter le terrain pour l'euro symbolique.
 - Informe que la 2^{ème} surveillante et aide cantinière ne pourra pas continuer la surveillance à l'école le matin et le soir à la rentrée. Il est nécessaire de réduire le poste de 11 h à 8 h hebdomadaires pour seulement le travail de midi à la cantine. Un autre poste sera ouvert pour 4 h hebdomadaires pour la surveillance du matin et du soir à l'école.
- N BOITELLE rend compte de la dernière réunion du CCAS et du SIVOS.
- T. CHAMPION demande des nouvelles du dossier du PLU. Le Maire répond que les derniers documents ont été envoyés par la mairie et qu'une réunion interne avec le cabinet est prévue avant la réunion publique.
- S. JOCARD rend compte de la dernière réunion de VAL ECO.
- J.L. SLOVAK informe que l'aire multisports arrive en kit lundi. Le montage est prévu pendant une semaine.

Séance close à 23 h 00.

Prochain conseil : VENDREDI 30 JUILLET.

Fait à Orchaize, le 28 juin 2010

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Charzat'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke extending to the right.

Gérard CHARZAT